

37. *Mise en taxe et cession de droits*

1599 avril 4 a. s. Neuchâtel

Demande sur la possibilité de céder une « retraite » sur un bien-fonds mis en taxe, par donation ou autre, sans vendition.

Du mercredi IIII d'apvril 1599^a [04.04.1599]

5

[...] / [p. 511]

^{b c}Le sieur ^dBaillioudz, demande ung point de decret sur ung point comment^e l'on aura fait taxer, une piece de terre ou aultre, sy avoir l'an et jour passe il peult ceder sa retraicte¹ a ung aultre, par don on aultrement, sans en ^ffaire vendition, affin que faire droit des preusves ne soit perduz. Priant de ce en avoir déclaration.

10

Avis.

Original : AVN B 101.01.01.004, p. 511 ; Papier, 22.5 × 32 cm.

^a *Souligné.*

^b *Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente : Point de coutume. non répondu.*

15

^c *Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibérations.*

^d *Passage annulé avec perte de texte (12 lettres).*

^e *Corrigé de : comand.*

^f *Passage annulé avec perte de texte (4 lettres).*

¹ *Le sens de ce terme reste incertain.*

20